

## Service de Garde

### Calendrier des paiements pour l'année scolaire 2018 /2019

Bonjour, voici le calendrier des paiements pour le service de garde/ service des dîneurs. Vous recevrez l'état de compte du mois en cours, le ou vers le 15 de chaque mois et vous aurez jusqu'à la fin du mois pour en acquitter le solde. L'élève ayant un solde impayé se verra refusé les sorties durant les journées pédagogiques.

Mois		Nombre de jour	Total	Date limite de paiement
Septembre				
26 août au 29 sept.		20 jours X 8.20 \$	164.00 \$	30 sept.
21 septembre	Journée pédagogique	16.00 \$ + frais de sortie si applicable		
Octobre				
30 sept. au 3 nov.		22 jours X 8.20 \$	180.40 \$	3 nov.
1 <sup>er</sup> et 19 octobre	2 Journées pédagogiques	16.00 \$ + frais de sortie si applicable / jour		
2 octobre	<b>252.50 \$ premier versement élèves dîneurs seulement</b>			octobre
Novembre				
4 nov. au 1 <sup>er</sup> déc.		18 jours X 8.20 \$	147.60 \$	1 <sup>er</sup> déc.
22 et 23 novembre	2 Journées pédagogiques	16.00 \$ + frais de sortie si applicable / jour		
Décembre				
Du 2 au 21 déc.		15 jours X 8.20 \$	123.00 \$	22 déc.

\*Pour les journées pédagogiques, vous devez ajouter le montant au mois courant seulement si votre enfant est inscrit à la journée pédagogique.

\* Ceux qui le désirent, peuvent payer par chèque, chèques postdatés ou par internet avec le numéro de référence de 19 positions **SG-027-\*\*\*\*\*-\*\*\*\*\*-\*** qui apparait sur votre état de compte, au-dessus du nom du payeur (**le numéro de la mère est différent de celui du père**).

\*Pour le paiement par internet, prévoir un délai de 48 à 72 heures avant que le montant n'apparaisse dans les données du service de garde.

\*Une hausse du tarif a été annoncé pour janvier 2019 nous sommes en attente du montant de cette hausse.